



**SPIE NUCLEAIRE
CC SUD**

FLASH INFO

Tickets Restaurants

Désormais, les URSSAF imposent les tickets restaurant à notre Direction pour le personnel « sédentaire » : Défiscalisation pour la Direction mais désavantage pour les salariés.

La CFDT va prêter attention au nombre de « sédentaires » annoncé par la Direction. Elle demandera la définition précise d'un « sédentaire » et s'assurera que le personnel chantier actuel ne devienne pas sédentaire pour une plus grande défiscalisation au bénéfice de la Direction.

Voici un retour d'expérience d'utilisateurs dans d'autres entreprises de ce moyen de paiement !!!

- Les tickets restaurants sont aujourd'hui quasiment tous matérialisés sous forme de carte de crédit reliée à un compte.
- Le compte est approvisionné en début de mois avec l'intégralité des paniers.
- L'entreprise ne prendra à sa charge qu'une partie de la somme quotidienne. Le salarié devra obligatoirement payer l'autre partie de chaque panier repas (montant non encore déterminé mais équivalent minimum à 40 % du ticket)

Exemple: si un ticket vaut 10 €, l'entreprise paiera 6.50 € (panier actuel) et le salarié paiera les 3.50 € restant. Et ceci multiplié par le nombre de jour travaillé dans le mois. Si un mois fait 4 semaines de 5 jours, donc 20 jours il y aura 200 € de versement. La société paiera sa part (6.50€ x 20 : 130 €) et le salarié le complément (3.50€ x 20 : 70€). Et ce chaque mois...
- La carte est utilisable seulement le midi en semaine, sauf si le resto ou l'enseigne où vous payez vous autorise autre chose.
- Carte verrouillée à 19€ max d'utilisation par jour, pour tout montant au-delà, il faudra compléter avec un autre moyen de paiement.
- Pour les achats au supermarché, la plupart des enseignes ont verrouillées leurs caisses de manière à bloquer votre carte si vous n'achetez pas soit du traiteur, soit des plats préparés ou sandwiches/salades... yaourts et primeur. Vous ne pouvez donc pas faire vos courses avec car la plupart des produits ne passent pas en caisse sur cette carte.
- Les magasins doivent également avoir un partenariat avec l'enseigne ticket restaurant, sinon la carte ticket restaurant ne passera pas. Ce n'est pas parce que l'enseigne est dotée de terminaux à CB que votre carte ticket restaurant sera acceptée.

Après 1 an d'utilisation, les bénéficiaires cherchent encore les avantages de cette carte...Ils n'en ont pas trouvés !!!

Des élus CFDT à votre écoute : Serge GUILHOT 06 08 31 52 65 / email : serge.guilhot@spie.com

Gilles ARRAR : 06 83 64 53 70

Sylvain BERTHET : 06 07 47 10 58

Virginie BONNOT LUTZ : 06 75 09 98 20

Rodolphe CARRIERE : 06 33 78 84 93

Jean CLAUZIER : 06 18 96 52 47

Adil EL QARNI : 06 18 17 93 18

Laurent SOLER : 04 75 04 47 47

Noémie JOUVAL : 06 13 79 61 49

Christophe LACAN : 06 83 64 47 98

Magali KARNE : 06 88 28 07 08

Didier RIGAUD : 06 26 24 05 20